



BULLETIN
MUNICIPAL
DÉCEMBRE
2021



LE GRAND-AUVERNÉ

NUMÉRO
90



S O M M A I R E

◆	Edito	3
◆	Principales délibérations du Conseil Municipal	4 à 17
◆	Infos Mairie	18
◆	Infos Communauté de Communes Châteaubriant - Derval.....	19 à 20
◆	Vie de la commune	21 à 26
◆	Vie associative	27 à 37
◆	Vie scolaire	38 à 40
◆	Vie économique	41
◆	Communiqué	42 à 43
◆	État-Civil	44
◆	Adresses utiles	45
◆	Liste des artisans commerçants.....	46
◆	Calendrier des manifestations 2022	47



Chers Alvernes,

La commission communication et moi-même sommes ravis de vous présenter cette nouvelle édition du bulletin municipal L'Alverne, merci aux membres de cette commission ainsi qu'à Marie pour leurs travaux. Comme de coutume vous y trouverez les informations municipales et associatives.

La crise sanitaire est toujours présente, les vagues se succèdent et risquent toujours de mettre les services de santé sous tension. Aujourd'hui 90% des français éligibles aux vaccins sont vaccinés, cela n'empêche pas les contaminations mais les formes graves du Covid ont beaucoup diminué. Les chiffres sont clairs, 80% des personnes en réanimation sont des personnes non vaccinées. Malheureusement nous devons vivre avec ce virus et conserver encore les gestes barrières, et j'invite toutes les personnes non vaccinées à le faire, d'abord pour se protéger elles-mêmes mais aussi les autres.

Le 18 septembre une nouvelle journée citoyenne s'est déroulée dans la bonne humeur et grâce à la motivation des participants plusieurs chantiers ont pu être réalisés.

Entre deux vagues nous avons également réussi à organiser le traditionnel repas des aînés, le 9 octobre, ce fut un réel plaisir pour beaucoup de se retrouver pour une journée conviviale. Merci aux participants de ces deux journées, se retrouver pour des moments de convivialité est si rare depuis ces deux dernières années ...

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux boulangers Céline et Jean-Philippe, installés depuis début septembre et les encouragent à développer et dynamiser ce commerce si important pour les Alvernes.

Les programmes des associations ont aussi été chamboulés par cette crise, nombre de manifestations ont dû être annulées ou modifiées. J'encourage l'ensemble des bénévoles à continuer leurs actions et à être inventifs dans l'organisation de nouvelles activités pour traverser cette crise.

Les travaux des rues Molière et de la Grée sont terminés depuis fin novembre, merci aux riverains de ces rues pour leur patience pendant les travaux et à Laurent et Dominique pour le suivi de ces travaux qui étaient nécessaires compte tenu de l'état des réseaux. Le projet de sécurisation de la route de Riaillé est toujours en réflexion, les critères d'éligibilité des différentes subventions ont évolué et doivent être négociés avec les partenaires que sont le Département, la Région et l'État. Ces aides sont indispensables à la réalisation de tous nos projets.

La rénovation de la longère des Vorajoux qui a pour objectif de créer cinq logements par l'association Une Famille Un toit sera réalisée en 2022 tout comme l'extension du lotissement de La Censive. Ces projets sont très attendus, deux tiers des lots proposés à la vente sont déjà pré-réservés, ce qui illustre bien la pression immobilière sur notre territoire.

Le projet « Bleu Alverne » de l'association La Maison Villeneuve se concrétise, Habitat 44 doit déposer le permis de construire avant la fin de l'année pour une livraison des logements fin 2023. À nouveau je souhaite féliciter les membres de cette association pour leur dynamisme et l'énergie déployée pour la réalisation de l'habitat partagé inclusif.

Étant très occupé professionnellement et par mon mandat de vice-président à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, je mesure la chance d'avoir à mes côtés à la Mairie une équipe d'élus et d'employés municipaux motivés et efficaces, un grand merci à eux.

J'assure les personnes en souffrance de mon soutien et leur adresse mes pensées positives pour traverser ces épreuves.

La cérémonie des vœux est fixée au dimanche 9 janvier 2022 11h00 à la salle l'Asphodèle, sous réserve du contexte sanitaire. La décision de son maintien ou non sera prise entre les fêtes.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux pour 2022.

Sébastien Crossouard

Principales délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 9 JUILLET 2021

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT – Derval : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Le rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval est présenté à l'assemblée. Il est consultable aux horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme Stéphanie BELOEIL, adjointe fait part à l'assemblée que le règlement de l'accueil périscolaire et restauration scolaire ont été modifiés pour les parties suivantes :

Accueil périscolaire :

INSCRIPTIONS

Les inscriptions à l'accueil périscolaire se font par le biais d'un portail famille accessible depuis un ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet.

Le lien vers le portail ainsi qu'un code abonné individuel sont transmis aux familles afin qu'elles puissent se créer un compte.

Les enfants seront acceptés sous réserve du nombre de places disponibles.

L'accueil fonctionne pour un maximum de 12 enfants.

L'inscription à ce service est conditionnée par l'adhésion au présent règlement.

Restauration scolaire :

DISCIPLINE

Toutes détériorations commises dans la cantine engagent la responsabilité des parents.

Un système de tableau à croix est mis en place au sein de la salle de restauration scolaire.

En cas d'indiscipline et de non-respect au présent règlement, les enfants prévenus par le personnel encadrant se voit attribués **une première croix**.

Au deuxième avertissement par le personnel encadrant, **une deuxième croix** sera attribuée.

Enfin au troisième avertissement, et donc à **la troisième croix** attribuée, la Mairie sera avertie et **un courrier établi par M. le Maire ou un adjoint sera adressé aux parents et une copie sera également adressée au Directeur de l'école.**

En cas de répétitions de courriers adressés aux familles, l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement du restaurant scolaire selon l'importance des faits.

Les exclusions temporaires ou définitives seront prononcées lors des réunions du Conseil Municipal.

En cas de problèmes au sein de la cantine scolaire, les parents doivent s'adresser OBLIGATOIREMENT au secrétariat de la mairie.

INSCRIPTION

Chaque famille doit avoir préalablement rempli un dossier d'inscription par enfant demi-pensionnaire.

Les parents et les enfants doivent prendre connaissance des règlements et apposer leurs signatures. Un exemplaire de chaque règlement (parents et enfants) sera conservé par la famille.

Tout régime alimentaire ou tout autre ordre concernant un demi-pensionnaire devra être signalé à la Mairie par écrit.

La Mairie commande les repas auprès du restaurant L'Auberge Alverne avant 12 heures la veille pour le lendemain excepté le mercredi. Pour les enfants qui utilisent ce service régulièrement, l'inscription est automatique. Pour les enfants qui l'utilisent occasionnellement, l'indication des jours des repas doit être précisée à l'avance.

Principales délibérations du Conseil Municipal

Pour les inscriptions ou désinscriptions au service de restauration scolaire, un portail famille est accessible depuis un ordinateur, tablette ou smartphone connecté à internet.

Le lien vers ce portail ainsi qu'un code abonnée individuel sont transmis aux familles afin qu'elles puissent se créer un compte.

Si le nombre de demi-pensionnaires est trop important et devient difficilement gérable pour le personnel de service, les inscriptions pourront être limitées.

La commune se réserve le droit de faire payer le repas des enfants inscrits dont l'absence ne lui aurait pas été signalée au plus tard la veille avant 12 h (par le biais du portail ou par téléphone à la Mairie au 02.40.07.52.12)

L'assemblée est invitée à se prononcer sur les modifications apportées sur chacun des règlements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'accepter les modifications apportées aux règlements accueil périscolaire et restauration scolaire pour les parties exposées ci-dessus.

CARRIÈRES : CONVENTION D'UTILISATION DES ROUTES ET CHEMINS COMMUNAUX

M. Guillaume GRIPPAY quitte la salle.

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il a rencontré M. MOTTIN, Directeur des Carrières de l'Ouest afin d'évoquer un projet d'exploitation de carrières sur des terrains situés au lieu-dit « Les Petits Communs, Les Fois, Les Grandes Pièces et la Mullonière ».

Le projet de carrières a été présenté à l'ensemble du Conseil municipal en réunion privée le 7 juin 2021 par M. MOTTIN, Directeur des Carrières de l'Ouest.

Suite à la présentation de M. MOTTIN et afin d'étudier la convention d'utilisation des routes et chemins communaux, une réunion privée a eu lieu le 21 juin 2021.

Monsieur le Maire expose que :

La commune prend acte de l'intérêt économique majeur que représente l'implantation pérenne de la Société d'exploitation du Grand-Auverné sur son territoire.

La société d'Exploitation du Grand-Auverné s'engage à mener son exploitation conformément aux règles de l'art à toutes normes et spécifications techniques obligatoires, présentes et à venir, ainsi qu'aux exigences résultant de la nature des matériaux à extraire.

En particulier, en ce qui concerne l'accès aux terrains, les parties ont convenu d'éviter la route départementale 14 et d'aménager les chemins ruraux existants jusqu'à la route départementale 41.

L'aménagement et l'entretien des accès de la société d'Exploitation du Grand-Auverné répond à différents objectifs. Il est précisé qu'en cas de suspension de l'exploitation de la carrière et donc de l'interruption du trafic routier, la Société d'Exploitation ne pourrait être tenue à l'entretien des chemins durant toute la période de chaque suspension.

La présente convention est conclue sous la condition suspensive suivante à savoir que la Société d'Exploitation du Grand-Auverné ait définitivement obtenu avant le 31/12/2025 l'ensemble des autorisations administratives qui lui sont nécessaires à l'exploitation de la carrière.

Principales délibérations du Conseil Municipal

La société d'exploitation du Grand-Auverné s'engage, sous la condition suspensive, à verser une contribution spécifique compensant les contraintes liées à son activité sur la commune et notamment l'impact de l'emprise de la carrière sur le territoire communal. Cette contribution est fixée à 10 centimes d'euros la tonne extraite et commercialisée au départ de la carrière de Grand-Auverné exploitée par la Société d'Exploitation du Grand-Auverné. Ce montant sera révisé chaque année suivant l'indice du coût de la construction. Le paiement de cette contribution s'effectuera annuellement au 15 février.

Cette contribution n'affecte pas les pouvoirs et obligations réglementaires généraux de la Commune notamment en matière de police qu'elle conservera.

Le document a été transmis par mail aux élus le 5 juillet 2021.

L'assemblée est donc invitée à se prononcer sur la convention d'utilisation des routes et des chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par vote à bulletin secret 9 voix pour et 3 abstentions :

- ♦ D'approuver la convention d'utilisation des routes et chemins communaux ci-annexée ;
- ♦ Donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature de cette convention.

CARRIÈRES : CONTRAT DE FORTAGE AVEC LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU GRAND-AUVERNÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle cadastrée YD n° 23 d'une superficie de 550 m² situé au lieu-dit les Communs appartenant à la commune est mentionnée dans le périmètre du projet de carrières.

Suite à la présentation de M. MOTTIN du projet de carrières et afin d'étudier le contrat de fortage, une réunion privée a eu lieu le 21 juin 2021.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de signer le contrat de fortage pour une durée de 50 ans entière et consécutive à compter de la date de résiliation des conditions suspensives énoncées dans le contrat ci-annexé.

Le contrat de fortage aura lieu moyennant une redevance égale à 30 000 € qui sera payable en une seule fois au début de la deuxième année.

Le document a été adressé par mail aux élus le 5 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par vote à bulletin secret 9 voix pour et 3 abstentions :

- ♦ D'accepter le contrat de fortage ci-annexé ;
- ♦ Donner mandat à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de fortage.

AMÉNAGEMENT DE VOIRIE RUE MOLIERE ET RUE DE LA GRÉE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur Guillaume GRIPPAY réintègre la salle.

Nombre de Conseillers : en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

Suite à l'ouverture des plis du 5 juillet 2021, à l'analyse des offres effectuée par le cabinet ARRONDEL maître d'œuvre, les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Entreprises	Montant € / HT Tranche ferme	Montant € / HT Tranche optionnelle	Montant € / HT Total
SAUVAGER	130 186,80	43 959,40	174 146,20
PIGEON TP Loire Anjou	136 590,20	46 911,20	183 501,40
HERVÉ TP	143 508,30	45 937,84	189 446,14
PECOT	142 026,75	47 946,25	189 973,00
CHAUVIRE TP	162 407,10	55 869,40	218 276,50

Considérant le montant important des travaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser que la tranche ferme des travaux.

Compte-tenu des éléments présentés,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention :

- ♦ De retenir l'entreprise SAUVAGER pour un montant de travaux de 130 186,80 € HT pour la tranche ferme ;
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché et de tous les documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

DEMANDE DE CESSION DE PORTION DE CHEMIN COMMUNAL AU NORD DE VILLECHOUX

M le maire explique qu'il avait été interrogé lors de la visite sur place pour la cession de portion de chemin à Monsieur et Madame FAGUER Antoine sur une autre possibilité de cession concernant une section de chemin bitumé de 60 mètres environ, desservant les parcelles :

- YB 41 et 94, leur appartenant,
- YB 43 et 92 appartenant aux consorts Le Maignan De Kérangat.
- YB 40 avec la maison appartenant à M. et Mme Raphaël et Alys FAGUER

pour Raphaël et Alys FAGUER demeurant à Villechoux dans la maison.

Cette demande a été formalisée par courrier des intéressés reçu en mairie le 27 janvier 2020.

Par courrier en date du 21 janvier 2021, Mme Catherine FAGUER signataire pour l'indivision des Consorts Le Maignan de Kérangat a émis un avis favorable à l'achat de la portion de chemin communal par M. et Mme Raphaël et Alys FAGUER.

Monsieur Dominique DAUFFY, adjoint explique que la parcelle YB n°92 a son accès sur le chemin communal mais ne demeure pas enclavée car cette parcelle est mitoyenne à la parcelle YB n°13 appartenant également aux Consorts Le Maignan de Kérangat. Cette dernière a son accès sur la Route départementale 22.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De répondre favorablement à M. et Mme Raphaël FAGUER pour la cession de la portion de chemin sollicitée soit environ 60 mètres à 2 € le m² au condition que M. et Mme Raphaël FAGUER ;
- ♦ De l'aliénation de cette portion de chemin de Villechoux si cette proposition agréée les demandeurs ;
- ♦ Que les frais de bornage et de notaire sont à la charge des demandeurs ;
- ♦ Que conformément à la délibération du 8 juin 2015 le prix de cession sera de 2 € le m² ;
- ♦ De donner mandat à M. le Maire pour la signature des documents relatifs à cette cession.

Principales délibérations du Conseil Municipal

DERNIÈRES DÉCISIONS : SUPPRESSION RÉGIES « PONT BASCULE » ET « PHOTOCOPIES » ET SIGNATURE D'UN DEVIS AIR&GEO

Suppression des Régies « Pont-Bascule » et « Photocopie » :

Depuis le 1^{er} juillet 2021 de nouvelles modalités de gestion des espèces des régies ont été mises en place. Les dépôts d'espèces doivent se faire désormais auprès de la Banque Postale dans le cadre d'un marché national avec la Direction Générale des Finances publiques. La collectivité ayant de faibles montants a procédé à la suppression de ses régies « Pont Bascule » et « photocopies ».

Signature d'un devis Air&Géo :

un devis pour l'acquisition d'un délaissé de voirie en bordure de la RD 111 appartenant au Département de Loire Atlantique a été signé pour un montant 649,20 € TTC.

Achat de matériels pour le service technique :

Acquisition d'un souffleur BR450 STIHL pour un montant de 520,00 € TTC

Acquisition d'un laveur AOTONOME HD8/23G classique pour un montant de 1 485.60 € TTC

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

AVIS SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'UNITÉ DE MÉTHANISATION SAS NATURE ENERGIE

Monsieur Laurent VÊTU quitte la salle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral n° 2021/ICPE/203 du 4 août 2021, une consultation du public est prévue à la mairie de Petit-Auverné du lundi 30 août au lundi 27 septembre 2021 inclus portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS NATURE ENERGIE en vue de l'agrandissement de l'unité de méthanisation qu'elle exploite à Petit-Auverné au lieu-dit Heurtebise.

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 4 août 2021, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour et 1 voix contre, donne un avis favorable.

LOGEMENTS 8 RUE DES ROCHERS DU VAL : REMPLACEMENT DES PORTES D'ENTRÉE

Monsieur Laurent VÊTU réintègre la salle

Mme Marie-France JOLY, adjointe explique que le logement situé dans la rue du 8 mai 1945 a la porte d'entrée cassée. De plus, à la suite de l'audit énergétique des logements situés 8 rue des Rochers du Val réalisé fin d'année dernière il a été préconisé notamment dans le rapport transmis par la société BatiMgie le changement des portes d'entrée des trois logements.

Un devis a été transmis par la Société BIM ECO pour le remplacement des 3 portes d'entrée pour un montant de 4 659,60 HT.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de donner son avis sur le remplacement des portes d'entrée des trois logements.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De retenir l'entreprise BIM ECO pour le remplacement des portes d'entrée pour un montant de 4 659,60 HT
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du devis et de tous les documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

Principales délibérations du Conseil Municipal

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Du fait de la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière des bâtis pour les nouvelles constructions par délibération du 30 juin 2005, Monsieur le Maire propose de limiter l'exonération à 40 % afin d'éviter une perte des ressources trop importante pour la collectivité.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et constructions de bâtiments ruraux en logement, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitations.

VOIRIE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX PATA

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint expose à l'assemblée que deux entreprises ont été consultées pour la réalisation du Point à Temps Automatique.

Une seule entreprise a répondu à la consultation. Il s'agit de l'entreprise SAUVAGER pour un montant de 7 908,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention :

- ♦ De retenir l'entreprise SAUVAGER pour la réalisation du Point à Temps Automatique pour un montant de 7 908,00 € TTC
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

VOIRIE : ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE CURAGE, DÉRASEMENT ET RECHARGEMENT

Monsieur Laurent VÊTU, adjoint expose à l'assemblée que deux entreprises ont été consultées pour la réalisation de curage, dérasement et rechargement.

	Entreprise Daniel RI- CHARD Ruffigné	SARL PÉCOT Saint-Julien-de-Vouvantes
Curage – dérasement	9 868,50 € TTC	19 183,86 € TTC
Reprofilage - rechargement	11 549,10 € TTC	22 483,50 € TTC
Total	21 417,60 € TTC	41 667,36 € TTC

Principales délibérations du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la plus économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ De retenir l'entreprise RICHARD de Ruffigné pour la réalisation du curage, dérasement et rechargement pour un montant de 21 417,60 € TTC.
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché et toutes les pièces se rapportant à ces travaux.

Arrivée de M. David MÉNARD

DERNIÈRES DÉCISIONS

Signature d'un devis EPRB : un devis pour le changement des radiateurs et robinetteries dans le logement 3 rue Bernard du Treuil a été signé pour un montant de 2 829,07 € TTC

DIA Le Moulin de Rochemort : La commune renonce à son droit de préemption.

DIA rue du Pâtis Dom Georges : La commune renonce à son droit de préemption.

Signature d'un devis NET COLLECTIVITÉS : un devis pour l'acquisition de 6 barrières de police pour un montant de 277,20 € TTC a été signé.

Extension du lotissement de la Censive – signature d'un devis ARGISOL : une étude géotechnique s'est avérée nécessaire. Un devis a donc été signé pour un montant de 1 260,00 € TTC.

Commerce Boulangerie – épicerie : A la suite du vandalisme de la porte automatique du magasin, un devis pour les réparations de celle-ci a été signé pour un montant de 3 606,24 € TTC avec la société PORTALP.

A la Suite du départ de M. et Mme VERHELST, le commerce a été repris par la SARL Pâtisserie Boulangerie PION. Afin de permettre au repreneur d'aménager le local, une convention de mise à disposition gratuite du local commercial a été signée pour une durée de 7 jours à savoir du 20 août au 27 août 2021.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2021

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020 ATLANTIC'EAU

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activités 2020 ATLANTIC'EAU. Le rapport d'activités est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

M. le Maire informe l'assemblée du rapport annuel 2020 communiqué par le service environnement du département de la Loire-Atlantique concernant le suivi de la station d'épuration.

La redevance assainissement ayant notamment vocation à financer les investissements du budget assainissement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est souhaitable de prévoir une revalorisation des redevances assainissement pour l'année 2022.

Pour rappel, ci-dessous le montant de la redevance assainissement 2018, 2019, 2020 et 2021 :

Principales délibérations du Conseil Municipal

Redevance assainissement	€/2018 et 2019	€/2020 et 2021
Prix au m3 eau consommée	1,75	1,80
Part abonnement fixe	37,50	37,50
Forfait rejet eaux usées pour les utilisateurs déjà abonnés *	70,00	72,00
Forfait rejet eaux usées pour les autres utilisateurs **	107,50	110,00

*Ce forfait rejet eaux usées correspond à une consommation de 40m3 à 1,80€ ,

**rejet eaux usées majoré de la part abonnement fixe de 37,50€ arrondi.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de ne pas revaloriser les redevances assainissement pour l'année 2022

Arrivée de M. Guillaume GRIPPAY

Nombre de Conseillers : en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

VALIDATION DE L'INVENTAIRE BOCAGER

Le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la révision du PLU, la commune a réalisé avec le Syndicat Chère Don Isac, le recensement du bocage, des haies, bosquets sur la commune.

Monsieur le Maire présente le règlement de l'inventaire bocager et la cartographie validés par le groupe de travail en charge de ce recensement. Ainsi, les nouvelles règles applicables permettront de gérer l'évolution du bocage.

L'assemblée est invitée à approuver l'inventaire du bocage, des haies, bosquets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inventaire bocager réalisé par le Syndicat Chère Don Isac.

SYDELA : EFFACEMENT DES RÉSEAUX RUE DE LA BARRE DAVID

Dans le cadre de la réalisation d'un renforcement des ouvrages électriques rue de la Barre David, Monsieur le Maire a été sollicité pour la réalisation de l'effacement des réseaux éclairage public et télécommunication.

Par courrier du 16 juillet 2021, le SYDELA estime que la participation financière de la commune s'élève à 18 369,00 € TTC pour un total de travaux estimés à 65 666,35 € HT.

Compte-tenu de ce qui précède, le conseil municipal est invité à donner son accord sur le lancement de l'étude d'exécution de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ donne son accord au SYDELA pour lancer l'étude d'exécution des travaux d'effacement de réseaux éclairage public et télécommunication rue de la Barre David ;
- ♦ donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce projet.

AFFAIRES SOCIALES : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'aide financière adressée le 23 septembre 2021 à la mairie par Madame Patricia HAYERE, travailleur social à l'espace départemental des solidarités pour une famille habitant sur la commune.

Principales délibérations du Conseil Municipal

A ce jour, la famille a une dette envers le fournisseur d'électricité de 1 100 €.

Etant donné la situation de la famille, Monsieur le Maire propose d'accorder une aide exceptionnelle et unique de 300 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ Accepte d'accorder une aide exceptionnelle et unique d'un montant de 300 € qui sera versée directement au fournisseur d'énergie.
- ♦ Charge Monsieur le Maire d'en informer l'espace départemental des solidarités de Châteaubriant.

AUTORISATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose que :

Un recours en excès de pouvoir a été enregistré au tribunal administratif de Nantes le 15 septembre 2021, sous le numéro 2110396-2.

Le requérant, M. Dominique PICHOT, doit être regardé comme demandant l'annulation :
de la délibération du 9 juillet 2021, en tant qu'elle approuve la convention d'utilisation des routes et chemins communaux et le contrat de fortagage avec Société d'exploitation du Grand-Auverné et autorise le Maire à signer lesdits actes ;
et de la délibération du 5 juillet 2009, en tant qu'elle approuve la révision simplifiée n° 2 du PLU
La Mairie a reçu ce recours le 22 septembre 2021.

Les dispositions de l'article L. 2122-22, 16° du code général des collectivités territoriales permettent au maire, par délégation du conseil municipal, d'être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat « 16° *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;* ».

Les dispositions de l'article L. 2122-21, 8° prévoient que le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier : « 8° *De représenter la commune soit en demandant, soit en défendant ;* ».

La délibération du conseil municipal 26 mai 2020 confie notamment à M. le Maire la délégation suivante : « (...) 6° *D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ; (...)* ».

Il vous est donc proposé :

d'autoriser M. le Maire à représenter la commune dans l'instance ci-dessus rappelée en application des dispositions des articles L. 2122-22, 16° et L. 2122-21, 8° du code général des collectivités territoriales et de la délibération du conseil municipal du 26 mai 2020 ;

de désigner comme avocat, Maître Astrid REBILLARD pour défendre la commune dans cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ D'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune dans l'instance n° 2110396-2 devant le tribunal administratif de Nantes ;
- ♦ De donner mandat à Me Astrid REBILLARD pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires établie avec le cabinet FIDAL en ce sens.

Principales délibérations du Conseil Municipal

PARC ÉOLIEN DE LA SAS FERME ÉOLIENNE DU NILAN

Située dans le rayon d'affichage des 6 kilomètres prévu par la nomenclature, la commune du Grand-Auverné a été informée de l'ouverture d'une enquête publique du lundi 18 octobre 2021 à 9h00 au vendredi 19 novembre 2021 à 17h00, portant sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de Vallons-de-l'Erdre, présentée par la SAS Ferme éolienne du Nilan.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de cet arrêté, le conseil municipal du Grand-Auverné est appelé à émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête, sur cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de Vallons-de-l'Erdre

Après avoir consulté le dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix pour et 5 abstentions, donne un avis favorable.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET UFUT

Vu la délibération 18-04-09 du 23 avril 2018 concernant l'acquisition partielle d'un bâtiment et des parcelles ZC 30 et 61 ;

Vu la délibération 21-04-18 du 26 avril 2021 concernant la validation de la convention de partenariat pour la création de 5 logements pour personnes vieillissantes sise les Vorajoux,

Afin de permettre à l'association une famille un toit de solliciter des aides financières, le Conseil Municipal est invité à donner son accord pour les demandes d'aides qui seront formulées auprès de la Communauté de Communes Châteaubriant – Derval et du Conseil régional.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ♦ Donne son accord pour les demandes d'aides financières qui seront formulées par l'association une famille un toit auprès de la Communauté Communes Châteaubriant-Derval et du Conseil Régional pour la création de 5 logements pour personnes vieillissantes.

MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE NOTRE DAME DES ANGES DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter ce point à l'ordre du jour

Vu la délibération 21-07-04 du 9 juillet 2021 décidant de retenir l'entreprise SAUVAGER pour la tranche ferme,

Considérant le montant important des travaux, Monsieur le Maire avait proposé de ne réaliser que la tranche ferme des travaux à savoir la rue Molière.

Les travaux s'avérant moins coûteux que prévus, il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur la réalisation de la tranche optionnelle à savoir la rue de la Grée pour le montant mentionné dans la délibération 21-07-04 du 9 juillet 2021 à savoir 43 959,40 € HT.

Compte-tenu des éléments présentés, et

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ♦ D'autoriser l'entreprise SAUVAGER à réaliser la tranche optionnelle pour un montant de 43 959,40 HT
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature du marché pour la tranche optionnelle et tous les documents relatifs à la réalisation et au paiement de ces travaux.

Principales délibérations du Conseil Municipal

DERNIÈRES DÉCISIONS

Mairie :

Signature du devis de FOURIER William : Un devis a été signé pour le remplacement du thermostat de la mairie pour un montant de 418,14 € TTC

Signature d'un devis de Monsieur QUENTIN Christophe : afin de poursuivre le travail d'archivage, un devis a été signé pour une prestation de 2 jours en 2022 pour un montant de 490 € TTC.

Commerce Boulangerie – Epicerie :

Signature du devis BIM'ECO : Remplacement du vitrage de la baie coulissante de la façade Est pour un montant de 464,83 TTC.

CDG 44 : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention de prestation paie a été signée le 30 décembre 2016. Un premier avenant a été signé le 23 décembre 2020. Le Centre de gestion par courrier en date du 11 octobre 2021 a proposé un deuxième avenant de prolongation d'un an.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTEAUBRIANT-DERVAL

Les statuts de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval ont été adoptés par les conseils communautaires des deux communautés de communes historiques, ainsi que par tous les conseils municipaux de leurs 26 communes dans le courant du dernier trimestre 2016.

Des modifications y ont été apportées par délibérations successives du conseil communautaire en date du 26 septembre 2017, du 27 septembre 2018 et du 27 juin 2019, puis de l'ensemble des conseils municipaux des 26 communes dans les trois mois suivants, afin de prendre en compte les décisions de nouveaux transferts de compétences aux intercommunalités ou d'apporter des précisions et enfin par délibération du 23 juillet 2018 en remplaçant la compétence facultative intitulée "transports collectifs" par la nouvelle compétence "autorité organisatrice de la mobilité".

La communauté de communes dispose d'une compétence facultative "Santé", celle-ci étant déclinée comme "toute action visant au maintien des services médicaux et paramédicaux sur le territoire communautaire".

Suite à la réalisation d'un premier diagnostic santé sur le territoire, la communauté de communes envisage de s'engager dans un Contrat Local de Santé (CLS) au côté de l'Agence Régionale de Santé. Pour ce faire, il est proposé d'ajouter dans les statuts sous la rubrique santé, la compétence suivante : "Elaboration, mise en œuvre et suivi d'un Contrat Local de Santé".

Les contrats locaux de santé font l'objet d'une disposition d'ordre général de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 dite loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires ».

La loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a conforté l'existence des Contrats Locaux de Santé dans le cadre du renforcement de l'animation territoriale.

Les Contrats Locaux de Santé sont définis de manière légale par les articles du Code de la santé publique suivants :

- ♦ Article L.1434-2 : les objectifs du projet régional de santé « peuvent être mis en œuvre par les CLS définis à l'article L.1434-10 » ;
- ♦ Article L.1434-10 et 17 : « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de CLS conclus par l'Agence Régionale de Santé (ARS) notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Principales délibérations du Conseil Municipal

Le CLS est un outil de formalisation d'une stratégie commune ARS/Collectivité pour mieux répondre aux besoins de santé de la population. Il contribue à la mise en œuvre de la politique santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé (PRS) et en articulation avec le Programme Régional Santé-Environnement (PRSE).

Le conseil communautaire, dans sa séance du 7 octobre 2021, a décidé de modifier les statuts de la communauté de communes en intégrant cette compétence.

Il convient de préciser que cette modification statutaire ci-avant exposée devra pour être adoptée, recueillir dans les 3 mois suivant la décision du conseil communautaire, l'adhésion des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

La proposition de statuts modifiée est annexée à la présente délibération.

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ♦ d'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval, ci-annexés,
- ♦ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CONVENTION ATLANTIC'EAU – EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA CENSIVE

Dans le cadre de l'extension du lotissement de la Censive, Monsieur le Maire indique avoir reçu par courrier le 8 novembre 2021 une convention à caractère technique et financier relative aux travaux de desserte en eau potable.

ATLANTIC'EAU estime que la participation financière de la commune s'élève à 15 401,12 € TTC correspondant à 50 % du montant global des travaux de desserte en eau potable estimé à 30 802,25 € TTC.

Compte-tenu de ce qui précède et étant donné qu'Atlantic'eau assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eau potable, le conseil municipal est invité à autoriser Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ Autorise Atlantic'eau à réaliser la desserte en eau potable
- ♦ Donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de la convention.

DÉTERMINATION DU FORFAIT DES FRAIS DE BRANCHEMENTS DU RÉSEAU EAUX USÉES RUE TARTIFUME

Monsieur Laurent VETU, adjoint explique que la viabilisation des parcelles A 422, 423, 1138, 1139-1117 et 440 situées rue Tartifume concernant le réseau d'eaux usées a été réalisée en 2018.

Le coût des travaux s'élevait à 29 340,48 € pour la réalisation de 6 branchements.

Les frais de branchement étant à la charge du demandeur, il convient donc de fixer le forfait à répercuter aux demandeurs.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ Décide de reporter sa décision à la prochaine séance du conseil municipal afin de prendre le temps d'étudier le sujet.

Principales délibérations du Conseil Municipal

RÉVISION TARIF CIMETIÈRE

Monsieur le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2021 il n'est plus possible de percevoir les taxes inhumation et exhumation, il convient donc de réviser les tarifs du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ fixe les tarifs des concessions à compter du 1er janvier 2022, sur les bases suivantes :

Concessions 2m x 1m	Tarif
30 ans	150 €
jardin du souvenir : dispersion des cendres	45 €
concessions + cavurnes	
30 ans	250 €

- ♦ Dit que les recettes correspondant aux concessions seront imputées en totalité au budget général commune.

DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UN LOCAL SITUÉ À L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier situé à l'Espace Artisanal des Ardoisières d'une superficie de 4 ha 11 a le 21 octobre 2015 pour un montant de 115 000,00 €.

Le bâtiment d'une surface de 787 m² a été divisé en 3 parties (312 m² - 150 m² et 325 m²) afin d'accueillir des artisans.

Une division de parcelle a eu lieu en mars 2018 afin de matérialiser les limites des trois terrains. Les parcelles sont ainsi cadastrées de la façon suivante : ZD 156 – ZD 157 et ZD 158.

Le Diagnostic amiante a été fait en date du 8 octobre 2014 à l'occasion de l'achat de l'immeuble.

La consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Une demande a été reçue de Monsieur Loïc AUFFRAIS pour l'achat de la parcelle ZD 157 composée du local d'une surface de 150 m² et du terrain d'une surface de 326 m² soit au total 476 m².

Sachant que le bien est actuellement loué, l'acheteur ne pourra s'installer dans le local qu'au départ du locataire actuel. Chacune des parties est avertie de la situation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer à 46 500 € net vendeur soit 310 € le m² le bien immobilier cadastré ZD 157.

Compte-tenu de ce qui précède, l'assemblée est invitée à donner son accord sur la vente du local et de fixer son prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ donne son accord pour la vente du bien immobilier d'une surface de 476 m² situé à l'espace artisanal des Ardoisières
- ♦ fixe le prix de vente à 46 500 € net vendeur
- ♦ dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur
- ♦ missionne Maître Antoine MICHEL, notaire à Riaillé pour l'établissement de tous actes notariés
- ♦ donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette vente

Principales délibérations du Conseil Municipal

DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UNE PARCELLE BÂTIE SITUÉE À L'ESPACE ARTISANAL DES ARDOISIÈRES

Monsieur le Maire propose de rajouter ce point à l'ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'acquisition de l'ensemble immobilier situé à l'Espace Artisanal des Ardoisières d'une superficie de 4 ha 11 a le 21 octobre 2015 pour un montant de 115 000,00 €.

Le bâtiment d'une surface de 787 m² a été divisé en 3 parties (312 m² - 150 m² et 325 m²) afin d'accueillir des artisans.

Une division de parcelle a eu lieu en mars 2018 afin de matérialiser les limites des trois terrains. Les parcelles sont ainsi cadastrées de la façon suivante : ZD 156 – ZD 157 et ZD 158.

Le Diagnostic amiante a été fait en date du 8 octobre 2014 à l'occasion de l'achat de l'immeuble.

La consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants.

Afin de répondre à une éventuelle demande des locataires pour l'achat du bâtiment de 325 m² réparti de la façon suivante : 180 m² et 145 m² situé sur une parcelle de 1 491 m² cadastrée ZD 158, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à :

- 41 000 € net vendeur pour le bâtiment de 180 m² soit 227,78 € le m²
- 18 000 € net vendeur pour le bâtiment de 145 m² soit 124,14 € le m²

Compte-tenu des éléments présentés ci-dessus, l'assemblée est invitée à donner son accord sur la vente du bien immobilier cadastré ZD 158 et à fixer son prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ♦ donne son accord pour la vente du bien immobilier d'une surface de 1 491 m² situé à l'espace artisanal des Ardoisières
- ♦ fixe le prix de vente à 41 000 € net vendeur pour le bâtiment de 180 m² et 18 000 € pour le bâtiment de 145 m²
- ♦ dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur
- ♦ missionne Maître Antoine MICHEL, notaire à Riaillé pour l'établissement de tous actes notariés
- ♦ donne mandat à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents relatifs à cette vente.

DERNIÈRES DÉCISIONS

DIA 2, rue des Rochers du Val : la commune renonce à son droit de préemption

DIA rue Tartifume : la commune renonce à son droit de préemption

DIA 7 place du 11 novembre : la commune renonce à son droit de préemption

Signalisation SELF SIGNAL : Signature d'un devis de 1667,39 € TTC pour l'achat de divers panneaux de direction de villages et de 308,26 € TTC pour l'achat d'une barrière.

Acquisition d'un lave-vaisselle : Suite à la demande du service de restauration scolaire un lave-vaisselle d'un montant de 309,99 € TTC a été acheté au magasin BUT de Châteaubriant.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Inscrivez-vous sur les listes électorales !

Vous pouvez vous rendre à la mairie munis d'un justificatif de domicile récent (Facture EDF, Quittance de loyer, Facture téléphonique) ainsi que d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) ou sur le site service-public.fr.



Le citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Bientôt 16 ans ? RECENSEZ-VOUS !

Tous les jeunes âgés de 16 ans ont l'obligation de se faire recenser en vue de la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de cette journée, chaque jeune reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat ...).

Le recensement lui permet également d'être inscrit d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Rendez-vous en mairie pour vous faire recenser ou sur majdc.fr



NOUVEAUX ARRIVANTS

Pour toutes vos démarches administratives, merci de vous présenter en mairie munis des documents ci-dessous :

- Livret de famille
- Carte nationale d'identité
- Ancienne carte d'électeur

Pour toutes questions relatives aux démarches administratives, vous pouvez contacter la mairie ou consulter le site internet de la commune dans la rubrique « Vie pratique - Démarches administratives »

grand-auverne.fr



CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

PREMIER SEMESTRE 2022

Pensez à
sortir votre bac
individuel
la veille au soir

Collecte une semaine sur deux, le jeudi des semaines paires
(sauf semaine de Pâques collecte décalée au vendredi)

Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022
S 1 Jour de l'an	M 1	M 1	V 1	D 1 Fête du Travail	M 1
D 2 Saint-Berchtold	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4
M 5	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5
J 6 Épiphanie	D 6	D 6	M 6	V 6	L 6 Lundi de Pentecôte 23
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7
S 8	M 8	M 8	V 8	D 8	M 8
D 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10
M 11	V 11	V 11	L 11	M 11	S 11
M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13 24
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14
S 15	M 15	M 15	V 15 Vendredi Saint	D 15	M 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16 Fête-Dieu
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17
M 18	V 18	V 18	L 18 Lundi de Pâques 16	M 18	S 18
M 19	S 19	S 19 Saint-Joseph	M 19	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20 25
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22
D 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23 21
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26 Ascension	D 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27 26
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28
S 29		M 29	V 29	D 29	M 29
D 30	NumeroDeSemaine.ch	M 30	S 30	L 30	J 30
L 31		J 31		M 31	

Horaires d'hiver de la déchetterie du Petit-Auverné :

Lundi et vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Samedi de 14 h 00 à 18 h 00



Mobilité sur le territoire Châteaubriant – Derval



Testez le transport à la demande avec Aléop

Pour un déplacement ponctuel et de proximité, faites appel au transport à la demande du réseau Aléop.

Après une inscription auprès votre mairie (fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité), vous recevrez une carte nominative d'adhérent à ce service de transport.

Ensuite, sur simple réservation, un véhicule passe vous prendre à votre domicile et vous dépose sur le lieu de votre choix de la communauté de communes ou d'une commune limitrophe.

Grâce au soutien de la communauté de communes, il est possible d'acheter des carnets de tickets au tarif préférentiel de 12€ les 10 tickets, soit auprès de la Maison de la Mobilité ou auprès du Guichet Unique à Châteaubriant.

Contact : Service Aléop au 09 69 39 40 44

La communauté de communes propose deux services de location de vélos à assistance électrique, l'un en courte et l'autre en moyenne durée.

Ces actions, menées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2018-2023, visent à développer les alternatives à l'usage individuel de la voiture et ainsi répondre aux objectifs de réduction des déplacements individuels en voiture.

55 vélos sont disponibles à la location moyenne durée pour tous les habitants du territoire, avec des points de distribution mis en place dans les mairies des 26 communes ainsi qu'à l'Espace France Service pour Derval.

Le contrat de la location est désormais limité à une durée de quinze jours. Le tarif est de 15 € par quinzaine. En complémentarité de la location sur 15 jours, 5 stations de locations de courte durée sont en service à Châteaubriant. En plus d'un paiement par Internet, il est possible de retirer auprès du Guichet Unique et de l'Office de Tourisme, une carte pré-payée de 10, 15 ou 20 heures, utilisable sur plusieurs jours et sur plusieurs trajets. Tarif : 1 euro l'heure pour une durée de location de 12 heures consécutives au maximum.



Contact : 02 28 04 06 33 mobilite@cc-chateaubriant-derval.fr

Dans la continuité du service de location des vélos pour découvrir leurs bienfaits, la communauté de communes propose une aide de 100 € aux habitants du territoire Châteaubriant-Derval pour acheter un deux-roues à assistance électrique.

Il suffit d'être majeur, d'habiter sur le territoire de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et d'acheter son vélo à assistance électrique dans un commerce implanté sur le territoire. L'aide de 100 € est attribuée par foyer fiscal et par an avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Un dossier est à déposer à la Maison de la Mobilité à Châteaubriant ou au service mobilité de la Communauté de Communes.

JOURNÉE CITOYENNE



Le samedi 18 septembre a eu lieu une nouvelle journée citoyenne.

Cette belle journée ensoleillée a permis aux bénévoles présents de réaliser plusieurs tâches sur la commune telles que :

- ☑ Le nettoyage intérieur et extérieur des chapelles d'Auvais et de la Bauche
- ☑ L'arrachage du lierre sur le mur du cimetière
- ☑ La pose d'une clôture pour une future zone d'éco pâturage
- ☑ La réhabilitation du terrain de tennis

Merci à tous les bénévoles pour leur participation !



Restauration de la salle de Conseil Municipal



Les travaux de détapissage avaient été entamés lors de la journée citoyenne. Puis Guy et Patrick des services techniques ont pris la relève pour la préparation des murs ainsi que la peinture permettant d'éclaircir la salle de conseil. Merci à eux pour le travail fourni !

AVANT



APRÈS



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



En association avec l'Union Nationale des Combattants et la population alverne, les élus municipaux ont célébré le 103ème anniversaire de l'Armistice de la guerre 14-18.

Après le dépôt d'une gerbe, M. Le Maire a procédé à la lecture de la lettre du Ministre des Armées suivie d'une minute de silence pour rendre hommage aux soldats morts pour la France.



REPAS DES AINÉS



Le samedi 9 octobre 2021 c'est avec plaisir que les élus municipaux ont pu retrouver les aînés pour une journée qui leur était consacrée.

En effet celle-ci n'ayant pu avoir lieu l'an passé, les classes des 70 et 71 ans ont donc été accueillis parmi les aînés.

Après un repas préparé par l'Auberge Alverne et la boulangerie – pâtisserie Pion, l'après-midi a été rempli par un loto ainsi que des jeux de cartes. Quelques talents de la chanson ont également égayé cet après-midi.



Aménagement de voirie

Entre septembre et novembre, des travaux de réfection de voirie ont été réalisés au niveau de la Rue Molière et de la Rue de la Grée. De nouveaux réseaux ainsi que des caniveaux béton pour l'écoulement des eaux ont été installés. Les enrobés de trottoirs et voirie ont été effectués en tenant compte de l'accessibilité PMR.

Rue Molière



Aménagement de voirie

Rue de la Grée





Ce projet est né du désir de nos enfants en situation de handicap, d'exister simplement comme tout à chacun. Nos enfants sont en de situation de handicap consécutive à un trouble du spectre autistique ou un syndrome de Dravet. Ils sont sans solution de logement, sans solution d'avenir en raison du manque de structures véritablement adaptées, ou des listes d'attente conséquente.

Un projet d'habitat inclusif : **La Maison bleue Alverne**

Un projet de « Tiers-lieu » extérieur : **Jardécosème**, le jardin des sens et des saveurs.

Un habitat inclusif est une réponse complémentaire au logement autonome et à l'hébergement en établissement. Un « chez soi sans être seul », à travers des logements individuels et un espace partagé pour avoir la possibilité et le choix de certains moments en collectif.

Il s'agit de petits ensembles de logements individuels et d'espaces partagés. Ils permettent à ses habitants de vivre ensemble et de mutualiser leurs ressources pour bénéficier d'un accompagnement dans un environnement adapté et sécurisé. Chacun y louera un logement d'une surface de 38 m². Chaque logement comprendra : un espace chambre / salon, un espace douche avec WC, un espace cuisine sécurisé et un jardinet. L'espace collectif sera constitué d'une cuisine et salle à manger, d'un salon, d'une lingerie, d'une pièce « bien-être » avec baignoire balnéo.

Nous mutualisons l'espace partagé, les repas, la mise en commun grâce à une partie de la PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) pour une présence 24h/24. Les auxiliaires de vie sociale ainsi que l'animateur de projet de vie social (APVS) veilleront à leur besoin au quotidien et les accompagneront dans leurs activités. Il y aura aussi un encadrement individualisé pour les apprentissages et le développement de l'autonomie au travers d'activités artistiques, culturelles et sportives.

La philosophie de l'Habitat Inclusif est de laisser le choix aux personnes de vivre où ils le souhaitent. Les jeunes sont totalement impliqués dans l'élaboration du projet : ils ont exprimé le souhait de résider en milieu rural pour une vie en lien avec la nature dans le respect de leurs habitudes de vie et de leur rythme. Ils auront la possibilité de s'intégrer et d'être acteurs de leur vie. Cela peut s'exprimer par la création et le développement de nouvelles activités à travers le Tiers Lieu et avec l'ensemble de la population.

Nous avons été très touchés par l'accueil chaleureux, la compréhension et la solidarité des élus et des habitants de l'ensemble du territoire.

Le Tiers lieu sera un endroit collectif qui sera constitué d'un jardin sensoriel, d'un potager ouvert à l'ensemble des publics, d'un espace d'accueil, avec une gestion encadrée par les habitants de la Maison Bleue Alverne (entretien, accueil, ouverture, accès facilité aux activités/animations organisées en son sein).

L'objectif est de créer un Lieu de convergence, de rencontres de solidarité avec la population, les habitants et les associations au sein de cet espace collectif autour de valeurs liées à la préservation de l'environnement. Cela permettra surtout à des personnes en situation de handicap de s'impliquer selon leurs capacités et envies dans le fonctionnement de cet espace.

Le but étant de prôner le rapport à la nature, la mixité et les liens intergénérationnels.

Avec le soutien fort de la Commune, le lieu sera porté par l'Association la Maison Villeneuve.

Pour nous comme pour eux le projet a déjà commencé, ils font des activités ensemble, se rencontrent, apprennent à se connaître.

Maintenant, Ils attendent leur maison avec impatience et ils comptent sur vous pour cette nouvelle vie qui s'offre à eux ! D'ailleurs, nous vous donnons rendez-vous au printemps où nous organiserons notre premier troc aux plantes au profit de Jardécosème ! Nous avons hâte ! Nous vous remercions du fond du cœur pour votre soutien.

Association La Maison Villeneuve

La Sablonnière 44520 Grand Auverné

<https://maisonvilleneuve.wixsite.com/maisonvilleneuve>



Randonnée au mois de juillet 2021 au site des forges de Moisdon la Rivière

ART FLORAL

Un vendredi par mois Armelle nous permet de réaliser de très belles compositions florales.

Les cours ont lieu soit le matin à partir de 9h30 ou bien l'après-midi à partir de 13h30.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, pour plus de renseignements :
Cadorel Andrée au 02-28-04-08-13 / Vêtu Thérèse au 02-40-07-53-13



GYMNASTIQUE – PILATES

REPRISE DES COURS SAISON 2021/2022

C'est avec plaisir que nous avons pu redémarrer la saison.

Nos cours sont donnés à la salle L'Asphodèle par Floriane qui est formée par l'association Dynamique Gymnastique d'Entretien.

Gym : le lundi de 13 h 45 à 14 h 45

Pilates : le lundi de 14 h 45 à 15 h 45



N'hésitez pas à venir participer à un cours pour les personnes qui seraient intéressées.

Des inscriptions sont possibles en Janvier et à Pâques.

Nos cours se déroulent dans une bonne ambiance et sont ouverts à tous.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement : 06 16 95 25 84



UNION SPORTIVE ALVERNE

Ne l'oublions pas, la saison dernière fut compliquée sur le plan sanitaire, mais nous avons su rebondir dès le mois d'août grâce aux entraînements et à la reprise du championnat début septembre.

Malgré un début de championnat compliqué pour les rouges et blancs, c'est un vrai plaisir pour les joueurs, supporters et bénévoles de retrouver l'ambiance familiale le dimanche après-midi au terrain des sports.

Nous espérons vous retrouver le 5 février prochain pour notre choucroute annuelle (*sous réserve du contexte sanitaire*).

Nous remercions les joueurs, supporters et bénévoles pour leur présence !

ALLEZ LES ROUGES ET BLANCS
ALLEZ L'USALVERNE

ÉCOLE DU RUCHER

Chaque année et ce, pour la quatrième année consécutive, nous enregistrons toujours plus d'élèves au rucher.

Pour nous c'est un succès qui montre bien la volonté d'un nombre croissant de personnes de se former à l'apiculture.

Le monde de l'abeille va mal, les températures négatives de printemps et d'été nous ont obligés à nourrir nos abeilles qui criaient famine. Les ruches ont retrouvé leur poids normal mi-octobre.

Cette année, vingt-cinq personnes ont suivi une formation d'une durée de vingt-huit heures réparties sur huit après-midi. Notre équipe se compose de cinq formateurs.



Par ailleurs, nous organisons des journées à thème avec la participation de vétérinaires spécialisés dans l'apiculture et les maladies de l'abeille. Une quarantaine de personnes suivent ces rencontres qui sont toujours riches d'enseignement.

Enfin, nous répondons aux désirs des écoles qui nous demandent d'intervenir auprès de leurs élèves.

Le monde de l'apiculture est passionnant du fait de l'organisation remarquable et pleine d'enseignements d'une colonie (reine, abeilles et couvain). Un monde à préserver !



GRAND-AUVERNÉ ENVIRONNEMENT

Plus que jamais, les objectifs de préservation de l'environnement et de la qualité de vie sont d'actualité pour notre association.

La consommation d'énergie fossile sans limite qui induit l'utilisation des ressources communes, la dégradation et l'appauvrissement des sols suite aux méthodes agricoles intensives et leurs impacts sur l'eau que nous buvons, mettent véritablement en danger notre santé et celles de tous les êtres vivants.

Les adhérents de l'association Grand-Auverné Environnement se positionnent, conscients des enjeux planétaires mais aussi locaux.

En 2021, l'association s'est mobilisée et a mené des actions concernant principalement :

- L'arrêté préfectoral du 30/12/2020 qui a porté dérogation à la qualité de l'eau distribuée dans nos robinets, c'est-à-dire permettant l'augmentation des seuils de tolérance admissibles. Il s'agit d'une dérive qualitative de notre eau potable. En effet, la forte présence de l'herbicide S-métolachlore dans les analyses de l'eau du captage de Nort-sur-Erdre alimentant plusieurs communes dont le Grand-Auverné, est inquiétante pour la santé humaine et animale.

Des associations locales nous ont rejoint pour faire valoir ensemble auprès du préfet, de l'A.R.S. et des ministères des territoires et de l'environnement et des 28 mairies concernées, l'importance de ce problème de santé publique. Pour l'instant, la solution retenue par Atlantic'eau est d'engager des travaux très coûteux (Atlantic'Eau engage 6,5 millions € - source OF 26/07/21) pour mieux filtrer l'eau. Et pourtant, la solution ne serait-elle pas de réduire, puis de supprimer les pesticides ?

- Le projet de carrière de sable par l'entreprise « Carrière de l'Ouest » sur le site de Ville-neuve a été déposé à la préfecture durant l'été. Aucune information auprès de l'ensemble des habitants de Grand-Auverné n'a été envisagée. Vigilante sur ce projet depuis 2018, l'association a pris contact avec le carrier et le 20 juillet 2021, il nous a présenté son projet (56,4 ha pour 30 ans, 30 à 40 camions par jour destinés aux centrales à béton...).

Il n'est plus à démontrer que l'activité d'une carrière a un impact sur la dégradation de l'environnement et de l'écosystème aquatique. C'est une rupture franche et nette qui engendrera une perte de la biodiversité irréversible. Aucune compensation ne la remplacera.

Quatre nouveaux projets de carrières de sable sont en cours dans notre département ! Il s'agit d'une extraction massive qui pose questions et inquiète les populations.

Comme toutes les associations, nos activités ont été limitées cette année. Cependant, nous étions présents au vide-greniers de l'école avec un troc de plantes. Nous avons aussi organisé une randonnée pédestre et cycliste qui a remporté un vif succès. L'association prévoit un nouvel événement au printemps prochain : le **dimanche 24 avril à 14 h**.

Plus d'infos prochainement sur notre site.

Pour notre association, 2022 sera une année de concertation, de mobilisation et de lutte citoyenne pour contribuer à construire un modèle de développement qui préserve l'ensemble du vivant, porteur d'espoir. Il en va de l'avenir de nos enfants !

Rejoignez l'association !

Nous vous souhaitons une belle année 2022 à toutes et à tous !

Contact :

contact@grand-auverne-environnement.fr

Adresse du site :

grand-auverne-environnement.fr



Papilio machaon

PÉTANQUE LOISIRS ALVERNE

La saison 2021 perturbée par la pandémie vient de se terminer. Le Prix Gérard DAUFY du 4 septembre a rassemblé 20 doublettes et le concours des aînés ruraux du 6 octobre 56 doublettes.

Dates à retenir pour 2022 :

Concours des aînés ruraux : 11 mai 2022

Prix Gérard DAUFFY : 3 septembre 2022

Concours des aînés ruraux : 5 octobre 2022

Marcel BRAUD, président a remis un chèque de 50€ le samedi 4 décembre pour le Téléthon.

Pour rappel toutes les personnes intéressées par la pétanque jeunes et seniors sont cordialement invitées à nous rejoindre !!! En effet de nouveaux membres des communes voisines (Moisdon-la-Rivière, La Meilleraye-de-Bretagne, Saint-Julien-de-Vouvantes et Châteaubriant) appréciant notre convivialité nous ont rejoint cette année lors des différentes compétitions et entraînements. Entraînement le lundi dès 14h30 sauf pour la période hivernale 14h00.

Suite à l'assemblée générale du 15 décembre, le nouveau bureau est désormais le suivant :

Président : M. Louis BRAUD

Trésorier : M. Patrick DELAUNAY

Secrétaire : M. Pierre JOUAN



L'ESPOIR AU BOUT DU CHEMIN

Au niveau national, 73.622.019 € au compteur... Un compteur aussi fort que la générosité du public, que l'énergie ressentie sur les milliers d'animations qui se sont déroulées partout en France et aussi puissant que le combat des familles et la détermination des chercheurs. Cette alliance unique est à l'origine d'une véritable révolution de la médecine qui sauve des vies et ouvre de nouvelles perspectives de traitement.

Ce samedi 4 décembre 2021, L'Espoir au bout du chemin contraint d'annuler une nouvelle fois les variétés, a opté pour des repas à emporter préparés par nos commerces : l'Auberge Alverne et la boulangerie-pâtisserie PION.

Grâce aux 358 repas vendus et les dons récoltés, notre association a versé la somme de 3216 € au profit de l'AFM Téléthon. C'est aussi grâce à un don exceptionnel de l'amicale des Aînés Ruraux que le résultat du téléthon 2021 a été une très belle réussite. Un grand merci particulier à nos anciens qui ont lancé le 1^{er} téléthon au Grand Auverné par une pièce de théâtre au début des années 1990 et qui ont continué à participer d'une façon ou d'une autre chaque année au téléthon.

Venez nous rejoindre ! Nous sommes heureux de nous retrouver pendant la période de fin d'année pour organiser le téléthon. Il n'y a pas d'âge pour faire une bonne action !

Nous espérons pouvoir nous retrouver pour les variétés en décembre 2022, alors dès maintenant, acteurs, chanteurs ou autres talents... nous vous attendons.

Tous les membres de l'association vous remercient pour votre soutien.

Président	FLANDRIN Daniel
Vice-Président	CADOREL Joseph
Secrétaire	DELAUNAY Sandrine
Trésorier	GAUTIER Didier
Trésorier-adjoint	LEMERLE Luc
Membre	GRIMAUD Chantal
Membre	JULIENNE Laurent
Membre	VETU Thérèse
Membre	LELIEVRE Marie-Christine
Membre	GEORGET Marlène



Merci ! Notre combat peut continuer !

UNC GRAND AUVERNÉ

L'association Union Nationale des Combattants (UNC) de Grand-Auverné reste marquée par la période de confinement due à la Covid 19 sur les années 2020 / 2021.

Cette période a particulièrement influencé voir limité les rencontres et les manifestations publiques. En conséquence, en association avec le club des Aînés Ruraux, la vente des repas à emporter : couscous et langues de bœuf fut annulée.

Au 1^{er} Janvier 2021, les adhérents de l'association UNC se répartissent de la manière suivante :

- ♦ Anciens d'Afrique du Nord 12
- ♦ Veuves d'anciens combattants 9
- ♦ Conjointes sympathisantes 6

L'association reste ouverte pour accueillir de nouveaux adhérents ayant participé à de nouveaux conflits hors de l'Afrique du Nord ou ayant un statut particulier et proche de l'esprit de l'association.

C'est dans une grande tristesse que nous avons assisté aux obsèques de Marcelle ESNAUX le 23 juin 2021, et de Marie-Thérèse DAUFFY le 20 juillet 2021.

Le Président de l'association Honoré GOUESDEUX et l'ensemble de ses membres remercient la municipalité pour l'organisation et leur participation aux manifestations patriotiques 14/18 et 39/45.





L'Ardoise est toujours présente au Grand-Auverné !
Nous avons toujours besoin de bénévoles et de nouveaux adhérents, n'hésitez pas à venir nous rejoindre vous découvrirez une équipe conviviale et sympathique.

Nous proposons toujours de la vaisselle à la location :
200 couverts comprenant fourchettes, couteaux, petites cuillères, assiettes et verres ballons au prix de 0.40 € par couvert.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre Jean-Bernard au 06-77-73-12-46

RELAIS ACCUEIL PROXIMITÉ



Depuis plus de 20 ans, le RAP intervient sur les 10 communes des 2 anciens cantons de Moisdon-la-Rivière et de Saint-Julien-de-Vouvantes.
4 salariées, plus de 90 bénévoles et de nombreux intervenants extérieurs proposent des activités variées :

- ADULTES

Nombreux ateliers réguliers ou stages : bricolage, cuisine, couture, dessin & peinture, histoire de (mémoire), informatique, langue des signes française, marche détente, modelage, pause créative, posture & mouvement, qi-gong, sophrologie, tablette, tricot, vannerie, temps partagés.

- ENFANTS (3-12 ans) / JEUNES (12-18 ans)

Accompagnement scolaire, atelier cuisine, centre de loisirs (vacances et mercredi), sorties et soirées.

- PARENTALITE

Ateliers parents-enfants, bouger-ensemble, accompagnement à la préparation d'un projet loisirs ou vacances, matinées d'échanges et de formation.

- TOUT PUBLIC

Aide aux démarches administratives, mobilité solidaire, sorties à la journée.

Inscription possible en cours d'année, il reste de la place sur certains ateliers.
Les adhésions sont familiales (plus de 390 en 2020-2021 soit plus de 540 utilisateurs).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site :

<http://www.rap-relais-accueil-proximite.fr/>

Relais Accueil Proximité - Manoir de la Renaudière - 7, Rue Sophie Trébuchet
44670 PETIT AUVERNE 02.40.55.59.32 / rap.relais-accueil-proximite@orange.fr »



Portes ouvertes septembre 2021

Journée à Brocéliande juin 2021





Qu'est-ce que l'OIS ?

L'Office intercommunal des sports (OIS) de l'ex-canton de Moisdon la Rivière est composé de délégués des différentes communes : Issé, Louisfert, Grand Auverné, La Meilleraye de Bretagne et Moisdon la Rivière.

Les membres du bureau

Président : Mr QUELENNEC Philippe

Secrétaire : Mme MAUCHIEN Patricia

Secrétaire adjoint : Mr BRADANE Sébastien

Trésorière : Mme PIERRISNARD Béatrice

Trésorière adjointe : Mme ROBIN Bérangère

L'OIS est financé par les communes qui donnent chacune une subvention d'un montant de 0,30 € par habitant

Il participe à l'organisation des événements sportifs à destination de nos jeunes, notamment durant les petites et grandes vacances. Ils sont encadrés par des éducateurs sportifs du département.

Quel est son rôle ?

- il assiste l'animateur sportif du secteur dans ses missions, soutenir ses actions mises en place par l'animation sportive départementale, lui financer des équipements sportifs et aider à la formation des jeunes cadres des associations sportives locales (financièrement et techniquement).
- il permet également aux adultes de bénéficier d'une séance hebdomadaire de multisports à Moisdon la Rivière, actuellement encadrée par Fabien Chabot.

Ses actions en 2021 :

- le financement des activités sportives proposées durant l'été par l'animation sportive départementale en milieu rural pour les rendre accessibles au plus grand nombre. Cette année les animations proposées étaient la participation aux stages de vacances (Equitation au château) et la sortie karting du mois de juin.
- la participation au financement de formation d'arbitrage et d'encadrement auprès de 2 clubs de foot (EDDMM et LUSTVI).
- l'achat de chasubles pour les multisports adultes.
- la contribution de l'OIS a été malheureusement réduite cette année encore mais nous soutiendrons l'organisation des manifestations habituelles (Raid famille, Mondialito...) en 2022 !

Un grand merci à Erwan, Antony, Aël et David pour leur investissement auprès de nos jeunes.

Pour nous contacter : 06 19 76 76 29 (président)

oisdudon@gmail.com

Amitiés sportives
Le bureau de l'OIS



L'OGEC GRAND-AUVERNÉ École Notre Dames des Anges (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques)

Travaux classe maternelle

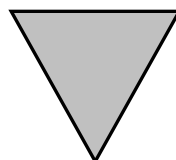
été 2021

Pas de repos pour les bénévoles de l'OGEC, ils ont profité de l'été pour rafraîchir la classe des maternelles.

Les élèves ont laissé une classe bleue pour retrouver à la rentrée une classe aux couleurs pastel.



AVANT



APRES



Vide-grenier

26 septembre 2021

Malgré une fréquentation moins intense, principalement dû au nombre élevé de vide-greniers sur ce même week-end, nous pouvons considérer cette édition réussie, notamment grâce aux bénévoles qui se sont mobilisés une nouvelle fois.



Manifestations 2022

- 25 juin 2022 : **Kermesse** au terrain de foot
- 25 septembre 2022 : **Vide grenier**

Nous vous espérons nombreux ; les enfants comptent sur vous !



Nous remercions **tous les bénévoles** qui sont présents lors des manifestations, lors des matinées travaux (et plus), et vous, **alvernes** qui apportez votre soutien à notre petite école communale en participant à nos actions. Vous pouvez suivre toute notre actualité sur notre page Facebook.

École Notre Dame des anges

Cette année, l'école Notre dame des Anges accueille 43 élèves répartis dans 2 classes. Une première classe composée des TPS PS MS GS et CP, et une seconde classe avec les CE1 CE2 CM1 CM2. Dans la continuité des travaux engagés l'année dernière (nouvelle salle de sieste et couloir rafraîchi), la classe de maternelle-CP a été repeinte et rénové pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.



Merci aux parents de l'OGEC pour leur investissement dans ce projet !

L'équipe : 2 enseignantes et 1 enseignante spécialisée pour répondre aux besoins des élèves, 2 aides maternelles, 1 enseignante Réussite pour Tous afin de développer la culture, la lecture et l'écriture, 1 chef d'établissement : Bernard PEROCHEAU-ARNAUD

Les projets de cette année, auront pour thème la protection de la nature. Ainsi, nous recevrons plusieurs intervenants au sein de l'école :

- Un apiculteur pour sensibiliser les élèves à la protection des abeilles : création d'objet en cire, décoration d'une ruche qui accueillera un essaim, découverte du fonctionnement d'une ruche.
- Des vannières pour la confection d'objet en rotin et en osier.
- Intervention de la communauté de commune sur le tri des déchets.
- Une artiste diplômée des beaux-arts de Paris pour travailler autour de la terre.
- Intervention du conservatoire de Châteaubriant sur le thème : le chant au service de l'environnement et de l'éducation à l'éco-citoyenneté.

Nous sommes allés également sur le terrain, avec notamment la visite de la foire de Béré et un après-midi pour nettoyer la nature du Grand-Auverné !



D'autres temps forts marqueront l'année :

- ♦ La course ELA pour sensibiliser les enfants aux handicaps et aider à lutter contre la leucodystrophie
- ♦ Semaine du goût
- ♦ Spectacle de Noël à la salle du Grand Auverné avec les artistes du théâtre de Verre
- ♦ Spectacle de Noël avec les élèves sur le devant de l'église le mardi 14 Décembre (selon les contraintes sanitaires)
- ♦ Piscine pour les cycles 2 et 3
- ♦ Débat philosophique avec deux intervenantes
- ♦ Bibliothèque avec de livres une fois par mois
- ♦ Pratique de l'anglais à partir de la maternelle
- ♦ Sortie de fin d'année en lien avec le thème
- ♦ Spectacle de fin d'année (selon les contraintes sanitaires)



Adresse :

15 Rue Bernard Du Treuil
44520 GRAND-AUVERNE

Contacts :

0651794536
0240072304

ec.gd-auverne.nd-anges@ec44.fr

Horaires de l'école :

8h45-12h / 13h15-16h15

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE



À l'accueil périscolaire on s'amuse et on bricole...

Avant ou après l'école les enfants sont contents de passer du temps avec les copains tout en jouant et en bricolant.

Depuis la rentrée de septembre c'est Marie-Françoise Kerviche qui gère le service d'accueil périscolaire, et à chaque période ses bricolages : automne, halloween ou bien Noël les idées ne manquent pas.

Les enfants ont même pu contribuer à la décoration du sapin dédié à la commune du Grand-Auverné dans l'opération « 26 sapins pour 26 communes » visible à l'Esplanade des Terrasses à Châteaubriant.



PÂTISSERIE – BOULANGERIE PION



Céline et Jean-Philippe de la boulangerie PION vous accueillent chaleureusement du mardi au samedi de 7 h 00 à 13 h 00 et de 16 h 00 à 19 h 00, et le dimanche de 7 h 00 à 13 h 00 (fermeture le lundi).

Venez découvrir nos produits faits maison d'excellente qualité et faits avec passion tels que la baguette tradition façonnée à la main réalisée avec sa farine label rouge, la fougassière chèvre-miel, noix ou saumon pour les fêtes à déguster chaude ou froide avec une salade ainsi que de délicieuses pâtisseries ...

Passionnés du métier, nous travaillons chaque jour avec un objectif : vous permettre de profiter de la saveur unique du pain artisanal et de créations pâtisseries 100% maison...



Pour les fêtes venez découvrir la carte de Noël et n'hésitez pas à passer commande avant le 21 décembre.

De plus une épicerie est également présente avec des produits de première nécessité et des viandes de bœuf, dinde bio, des fruits et légumes de saison ainsi qu'un point poste.



Nous vous attendons avec plaisir et vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour les artisans, commerçants ou indépendants dont le siège n'est pas basé sur la commune et qui souhaiteraient faire figurer un article, peuvent se présenter en mairie afin de prévoir moyennant une participation financière un espace dans le prochain bulletin municipal.



En Bretagne et
Loire-Atlantique

Comptez les oiseaux des jardins !

29 et 30 janvier 2022

Informations et boîte à outils sur :
www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins

En partenariat avec :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
NATURE

Soutenu par :



Le Centre européen
de la Biodiversité



MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE

TU AS ENTRE 16 ET 25 ANS, PAS DE BOULOT, PAS DE PERMIS, PAS DE SOUTIEN.

ON VA T'AIDER À RÉUSSIR !

Mission Impossible-LOCALE

02 40 79 33 49

Blain - Châteaubriant - Derval - Grandchamp-des-Fontaines - Nort-sur-Erdre - Nazay
contact@mlna44.org

Mission Locale Nord Atlantique Pays de la Loire

16/25 ans

Santé
Transport
Logement
Aide Financière
Loisirs & Culture

La Mission Locale c'est quoi ?

- ✓ Un accès à l'emploi
- ✓ Accéder à des formations/ateliers
- ✓ Une passerelle vers l'entreprise
- ✓ Un coaching individuel
- ✓ Pour les 16/25 ans
- ✓ Devenir autonome
- ✓ Améliorer son quotidien
- ✓ Enrichir sa vie sociale et culturelle

Nous vous accompagnons dans vos démarches et projets :
ORIENTATION > FORMATION > EMPLOI

Le dispositif

GJ Garantie Jeunes

Un accompagnement vers l'autonomie
PROFESSIONNELLE & FINANCIÈRE

Engagement obligatoire 1 an + Ateliers collectifs + Suivi Personnalisé + Allocation en appui de l'accompagnement

02 40 28 29 31
chateaubriant@mlna44.org

Antenne de Châteaubriant
16 rue des Vauzelles, 44110 Châteaubriant

Suivez-nous !

La Mission Locale Nord Atlantique accompagne des jeunes entre 16 et 25 ans sortis du système scolaire à la recherche d'emplois, d'orientation et de formation.

Elle propose aux jeunes un accueil sur rendez-vous à Châteaubriant et un accueil de proximité pour les jeunes qui ne sont pas mobiles.

Une équipe de conseillers en Insertion Professionnelle est présente pour répondre aux besoins personnalisés de chacun en lien avec leur insertion sociale et professionnelle.

Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au jeudi : 08h30 - 12h30 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi : 08h30 - 12h30

Contact Antenne de Châteaubriant
Maison de la Formation - 16 rue des Vauzelles
Téléphone : 02 40 28 29 31
Adresse mail contact : chateaubriant@mlna44.org
Site internet : mlna44.org

Démographie 2020 :

Naissances : 7
Mariages : 2
Décès : 12

Démographie 2021 :

Naissances : 4
Mariages : 3 - Hors commune : 1
Décès : 27

du 5 décembre au 2020
au 15 décembre 2021

NAISSANCES

15 mars 2021	GAUTIER	Léo	Les Basses Messières
6 août 2021	INCHELIN	Léana	La Rinais

Ne sont mentionnées que les naissances dont les parents ont donné leur accord



MARIAGES



21 mai 2021	BOURIGAULT Sandrine	et	ADAO FERREIRA Diamantino
14 août 2021	TESSIER Véronique	et	COLOMBEL Éric
11 décembre 2021	COMBALUZIER Laurence	et	BLOT Anthony

Mariages hors commune

24 juillet 2021	BOURGEAIS Laura	et	MAUBOUSSIN Florian
-----------------	-----------------	----	--------------------

DÉCÈS

Personnes habitant la commune

8 février 2021	LECOQ Maria (épouse DABOUIS)	100 ans
22 mars 2021	MÉNARD Christian	62 ans
14 juin 2021	CHAPEAU Roger	86 ans
20 juin 2021	PLESSIS Marcelle (épouse ESNAUX)	85 ans
30 juin 2021	THÉBAUD Pierre	78 ans
16 juillet 2021	ORSOR Marie-Thérèse (épouse DAUFFY)	84 ans
6 août 2021	LEGALL Carinne (épouse KOPACZ)	47 ans
31 août 2021	DUPRIEZ Philippe	65 ans
6 octobre 2021	DELAUNAY Guy	78 ans



Personnes nées dans la commune

15 décembre 2020	CARUDEL Mélanie (épouse LELIÈVRE)	97 ans
29 janvier 2021	COHUAUD Pierre	94 ans
15 février 2021	BERNARD Simone (épouse LAMBERT)	98 ans
18 février 2021	COCHET Marcel	85 ans
22 février 2021	DAUFFY Marie (épouse PASQUIER)	86 ans
12 mars 2021	DAUFFY Thérèse (épouse PITON)	79 ans
21 mars 2021	GUYOT Marie	93 ans
31 mars 2021	FERRON Gérard	64 ans
5 avril 2021	HAMON Gisèle (épouse ALLOYER)	93 ans
20 avril 2021	DABOUIS Michel	89 ans
6 mai 2021	RAGUIN Joseph	75 ans
28 mai 2021	BOURGEOIS Marie (épouse GAUTIER)	96 ans
13 juin 2021	THOMY Damien	59 ans
20 juin 2021	PLESSIS Marcelle (épouse ESNAUX)	85 ans
26 juillet 2021	BOURGEOIS André	91 ans
28 juillet 2021	ROUL Louis	85 ans
8 août 2021	BALLU Marie-Josèphe (épouse BABINOT)	97 ans
23 octobre 2021	ROUL Marie (épouse CUSSONNEAU)	86 ans



MAIRIE

7, rue de la Barre David
Tél : 02 40 07 52 12
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h30

CANTINE SCOLAIRE

Salle 4, Grande Rue
Tél : Secrétariat de la Mairie

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

2bis, place St Henri
7h35 à 8h35 et 16h15 à 18h30
Tél : 06 88 03 35 54

SERVICE TECHNIQUE

ZA les Barrières
Guy BOUQUIN : 06 87 88 00 26
Patrick BIHAN : 06 62 55 14 04

BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE

Place Saint Henri
Mardi de 16h30 à 18h00
Vendredi de 10h00 à 12h00
Dimanche de 10h30 à 12h00

CLÉS DES SALLES

M. Mélaine HERVÉ
Tél : 06 78 12 39 80

PAROISSE DU GRAND AUVERNÉ

Presbytère de Moisdon
Tél : 02 40 07 62 51
Permanence
1 rue Bernard du Treuil
Mardi 10h à 11h30

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

Mme Catherine CIRON
M. Philippe DUGRAVOT

TRANSPORTS SCOLAIRES

Tél : 02 40 07 20 55

POLE EMPLOI

10 rue d'Ancenis
Châteaubriant
Tél : 09 72 72 39 49

MISSION LOCALE

16, rue des Vauzelles
Châteaubriant
Tél : 02 40 28 29 31

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE (CLIC)

10 rue d'Ancenis
Châteaubriant
Tél : 02 28 04 05 85

SOUS PREFECTURE

Châteaubriant
22 rue Gabriel Delatour
Tél : 02 40 81 50 02

TRESORERIE DE CHATEAUBRIANT:

2 Avenue de la Citoyenneté
Tél. 02 40 81 40 19

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Maison de la justice
14 rue des Vauzelles
Châteaubriant
Tél : 02 28 50 44 41

ENEDIS

Tél : 09 72 67 50 44

VEOLIA EAU

Tél : 02 40 45 15 15

MAISON DE L'HABITAT

28 rue Pasteur
Châteaubriant
Sur RDV au 02 40 07 25 29

Conseil Architecture Urbanisme Environnement (CAUE) Loire- Atlantique

Tél : 02 40 20 20 44

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) Loire-Atlantique

Tél : 02 40 89 30 15

CENTRE MÉDICO-SOCIAL

6, place de St Nicolas
Châteaubriant
Tél : 02 40 81 17 81

GUICHET UNIQUE

27 rue du Couëré - Châteaubriant
Tél : 02 40 28 88 89

CPAM Loire-Atlantique

Tél : 01 84 90 36 46

MSA Châteaubriant

4 rue Gabriel Delatour
Tél : 02 40 41 39 27

CAF : Châteaubriant
7 rue Gabriel Delatour
Tél : 09 69 37 32 30

MAISON DES AIDANTS

14 rue des Vauzelles Châteaubriant
Tél : 02 28 04 61 53

AIDE A DOMICILE POUR TOUS (ADT)

13 rue d'Angers Châteaubriant
Tél : 02 40 81 33 81

ADAR

38 rue du 11 Novembre
Châteaubriant
Tél. 02 40 81 07 014

ADMR

5, rue de la Fraternité
Nort-sur-Erdre
Tél : 02 40 29 53 32

CABINET INFIRMIERS

12, rue d'Aval
Moisdon-la-Rivière
Tél : 02 40 07 67 74

TÉLÉASSISTANCE

Demande en Mairie

DOMIREPAS (Livraison de repas à domicile)

68 rue de la Gare
St Gildas des Bois
Tél : 02 40 19 68 67

NUMEROS D'URGENCE :

POMPIERS : 18
ou d'un portable 112
GENDARME : 17
SAMU : 15

CORRESPONDANTS PRESSE

Ouest France

Mme Catherine JULIENNE
Tél : 06 32 90 41 04

julienncatherine@gmail.com

l'Éclaireur

M. Léo GAUTRET
Tél : 06 32 65 97 91

eclaireur-chateaubriant@publihebdos.fr

Liste des Artisans et Commerçants

Activité	Nom de l'entreprise et de l'artisan Ou commerçant	Adresses	n° téléphone
Antiquité - brocante	DOUART Jean-Jacques	ZA Les Barrières	02 28 50 46 18
Assistante Administrative	LECOCQ Flavie	10 rue de la Corne du Cerf	06 49 46 29 05 flavie.lecocq@gmail.com
Assurances	Jean-Sébastien GRAVY Generali Assurances	Gaudin	06 99 75 34 57 jean-sebastien.gravy@ generali.com
Boulangerie - Epicerie	PÂTISSERIE BOULANGERIE PION	18, Grande Rue	02 40 55 03 98
Point Poste			
Café - Restaurant	L'Auberge Alverne	6, Grande Rue	02 40 28 98 31
Carrelage	DAUDIN Carrelage DAUDIN Kévin	4, place St Henri	06 31 87 75 16
Coiffure salon	Hair'de Plaire ROUGÉ Stéphanie	7 place Saint-Henri	07 60 10 76 88
Coiffure à domicile	BLAIS Stéphanie	Villeneuve	06 01 93 19 72
Communication, publicité, illustrations, sites Internet	Com par l'image MARTIN Christophe	5 Grande Rue	09 81 97 61 69
Éclairage évènementiel et architectural	Lumières utiles GUILLET François	2, place de la Fontaine	09 81 87 43 93 06 61 83 01 03
Élagage Taille de haies	Elag'Arbre MARTIN Gabin	Zone Artisanale Les Ardoisières	06 84 79 56 15
Entreprise agricole	Comptoir Agricole des Mauges	4, rue de la Corne du Cerf	02 40 55 51 07
Entreprise travaux agricoles	SARL des Épis ROUGÉ Olivier	Le Porche	06 60 81 61 17
Esthéticienne à domicile	COURAUD Gaëlle	Le Grand Auvais	06 44 16 19 30 gaellecouraud@orange.fr
Informatique	COURAUD Laurent	Le Grand Auvais	06 25 17 39 97 l.couraud@yahoo.fr
Isolation - Menuiserie - Aménagement	B.I.M ECO TENNEREL Amaury	Zone Artisanale Les Ardoisières	06 07 36 22 51
Menuiserie agencement	Atelier Modulo RAIMBAULT Charles	Zone Artisanale Les Ardoisières 15, rue de la Barre David	06 18 83 50 70
Professionnel de santé			
Reflexologue plantaire Psychomotricienne	AUGARDE-DOLLÉ Blanche	La Haluchère	Psychomotricité : 06 77 19 99 61 Réflexologie plantaire : 06 87 82 77 08
Vente de Volailles	VOLAILLES DU GRAND-CHEMIN	Le Grand-Chemin	02 40 07 52 19

Calendrier des Manifestations 2022

Janvier	Dimanche 9	Vœux de la municipalité (Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire)
Février	Samedi 5	Choucroute du foot
	Samedi 26	Spectacle comique - Association Communale de la Chasse
Avril	Dimanche 10	Premier tour des élections présidentielles
	Dimanche 24	« Évènement » - Grand-Auverné Environnement
	Dimanche 24	Second tour des élections présidentielles
Mai	Dimanche 8	Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
	Mercredi 11	Concours des aînés ruraux - Pétanque Loisirs Alverne
Juin	Dimanche 12	Premier tour des élections législatives
	Dimanche 19	Second tour des élections législatives
	Samedi 25	Kermesse - École Notre Dame des Anges
Septembre	Samedi 3	Prix Gérard Dauffy - Pétanque Loisirs Alverne
	Dimanche 25	Vide grenier - École Notre Dame des Anges
	Date à définir	Journée citoyenne organisée par la municipalité
Octobre	Mercredi 5	Concours des aînés ruraux - Pétanque Loisirs Alverne
	Samedi 8	Repas des aînés offert par la municipalité
Novembre	Vendredi 11	Commémoration de l'armistice du 11 Novembre 1918

Spectacle Comique
NDO Production
LES R'VOILÀ
Nouveau spectacle

Samedi 26 février 2022 à 20h30

Grand Auverné
Entrée 15 €

Organisé par la SCCUA
Réservations :
06 74 59 53 91
ou 02 40 07 54 23
Organisation dans le respect des règles sanitaires

Merci de ne pas fumer sur les sites publics.

Groupama

École Notre Dame des Anges



PS - MS - GS



CE1 - CE2 - CM1 - CM2